

<https://enseignants.se-unsa.org/Il-etait-une-fois-les-Rased>



Il était une fois les Rased

- Je suis... - PsyEN -

Date de mise en ligne : jeudi 6 avril 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

D'un travail en réseau...

À leur création, les Rased étaient constitués d'enseignants spécialisés E et G et de psychologues. L'exercice et le regard conjoint de ces professionnels permettaient un pas de côté par rapport aux difficultés des enfants et des réponses variées, enrichies des pratiques diverses et de la réflexion partagée.

Puis sont intervenus différents ministres qui se sont acharnés à supprimer des postes et réduire le nombre de départs en formation. Dès lors, les psychologues du 1er degré se sont bien souvent retrouvés seuls au sein des Rased.

à l'isolement

Outre le manque du regard expert des enseignants spécialisés, ces professionnels sont également isolés de leurs pairs : nombre de postes de psychologues ne sont pas pourvus et, quand ils le sont, les temps d'échanges ne sont pas institutionnalisés. Ils ne peuvent donc être pris que sur du temps personnel. Ils peuvent même être financés par les intéressés eux-mêmes si cette analyse de pratique est encadrée par un superviseur. En effet, certaines situations psychologiques rencontrées (déroutantes, dérangement voire traumatisantes) nécessitent une prise de recul et du soutien.

Autant dire que cette solitude pèse lourdement, professionnellement, personnellement et financièrement sur les psychologues qui exercent en Rased ! Ce poids retentit évidemment sur les enfants qui ne bénéficient donc plus de la richesse du partage ni de l'analyse de la pratique.

Certes, le statut des PsyEN prévoit des échanges entre pairs des 1er et 2d degrés. Pourtant, bien qu'inscrits dans un texte réglementaire, ces temps institutionnels sont très (trop) rarement organisés.

Le SE-Unsa revendique une institutionnalisation des temps d'échanges entre PsyEN EDA, une réelle mise en œuvre de la coordination entre psychologues des deux spécialités et une hausse significative des recrutements. Cette dernière revendication ne pourra être bénéfique à la profession qu'à la condition de la rendre plus attractive par, notamment, une offre salariale telle que celle des agrégés.